Image not found or type unknown

VENTE BIEN USUFRUIT PARTIEL

Par **karine dupont**, le **09/11/2018** à **12:27**

Bonjour,

Mon père étant décédé depuis qqs années, ma mère a gardé la maison familiale. Mon frère est moi avons chacun 25 % de parts de la maison, soit la moitié à nous deux. Ma mère étant décidée à vendre, mon frère et moi sommes d'accord pour cette vente afin de récupérer chacun 25 % du montant de la transaction. Est-ce bien ce prorata que nous allons récupérer ? Allons-nous être imposés sur ce montant ? Allons-nous devoir payer des droits de succession ? Y a t-il une manière d'éviter d'être "taxés" sur cette vente (donation, etc...) ?
Merci de vos réponses,
Cordialement
K.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés